

## RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative, du 22 du mois dernier ;  
demandant copie de la correspondance et autres renseignements relatifs aux écoles du district d'Outaouais, échangés entre le surintendant de l'éducation, du Canada Est, et l'inspecteur des écoles du district d'Outaouais depuis la date de la nomination de l'inspecteur.

Par ordre,

**GEO. ET. CARTIER,**

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Québec, 24 avril 1855.

OUTAOUAIS, AYLNER, 4 août 1852.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que M. Hughes d'Aylmer, a été nommé secrétaire trésorier, par les commissaires de la municipalité d'Aylmer, à la place de M. John R. Woods qui a résigné.

J'ai le regret de dire que les affaires de la corporation d'Aylmer ont été très mal administrées. Il existe plusieurs réclamations considérables contre ce corps qui n'ont pas été liquidées, et il faudra plusieurs années de bonne administration de la part des commissaires pour tirer la corporation des difficultés où elle est plongée.

J'ai été deux fois à Templeton, mais il m'a été impossible de voir toutes les parties. Je m'y rends aujourd'hui, aussi bien qu'à Buckingham, et je vous transmettrai à mon retour, un rapport général sur l'état de l'éducation dans le district d'Outaouais.

Je vous prie de vouloir bien, dans vos communications futures avec les commissaires, correspondre avec M. Hughes comme secrétaire trésorier. Ma principale raison pour ce faire, est que les deniers puissent être employés aux objets auxquels ils sont destinés, savoir : le paiement des instituteurs.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé,)

**J. J. RONEY,**

I. E.

J. B. Meilleur, S. E.,  
Montréal.

OUTAOUAIS, AYLMEY, 1er septembre 1852.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai visité dans le cours des mois de mai et juin derniers les différentes municipalités scolaires de ce comté, conformément à vos instructions et à l'acte 14 et 15 Vict., chap. 97, et que dans le mois de juillet, j'ai fait une autre visite dans plusieurs de ces municipalités, allant vers l'ouest jusqu'au township de Clarendon, et vers l'est jusqu'à Buckingham, et qu'en outre j'ai aidé à l'élection de commissaires d'écoles dans les localités où la loi n'avait pas été en opération depuis plusieurs années. Je puis dire, cependant, qu'en intervenant dans les élections, je n'ai rien fait pour contrôler le choix des individus par les électeurs; je me suis contenté de leur exposer la loi, en m'efforçant de leur inculquer le principe du choix de personnes manifestant le désir de mettre à exécution l'acte des écoles, et possédant en outre une bonne capacité littéraire.

Je regrette d'avoir à ajouter que l'éducation a retrogradé dans ce comté depuis plusieurs années. Je n'indiquerai pas dans ce rapport préliminaire les causes de ce mouvement rétrograde, réservant mes remarques sur ce sujet jusqu'à mon rapport général, que vous recevrez vers le 26 courant.

J'ai, néanmoins, beaucoup de plaisir, dans cette occasion, à vous faire rapport qu'un meilleur état de choses commence déjà à se manifester, et que plusieurs des municipalités qui étaient auparavant si prononcées dans leur opposition à l'acte des écoles, ont dernièrement fait un pas en avant et déployé beaucoup d'empressement à mettre à effet les dispositions de cet acte.

Le siège de mes principales difficultés est le township de Clarendon, dont la démagogie combat la loi. J'ai cependant beaucoup de plaisir à dire que le clergé de toutes les dénominations, les magistrats et les habitants les plus respectables ont nommé les personnes mentionnées ci-dessous, commissaires pour ce township, et m'ont prié de transmettre leurs noms, par votre entremise, à son excellence le gouverneur général, en sollicitant leur nomination immédiate. Il me paraît qu'une grande majorité des habitants désire se conformer sans délai à l'acte des écoles, parce qu'ils sentent déjà toutes les conséquences qui résulteront de ce que leurs enfants grandissent dans l'ignorance.

Le township de Musham situé au nord du township de Hull, à environ vingt milles seulement d'Aylmer, et contenant, suivant le dernier recensement, une population de plus de 1000 âmes, désire être érigé en municipalité scolaire. Ses habitants me dit-on, se sont déjà adressés à vous pour cet objet, et les personnes nommées commissaires d'écoles sont irrécusables.

Les habitants des townships de Mansfield, Waltham, Chichester et Sheen, situés sur la rive nord de l'Outaouais, à l'ouest du township de Litchfield, désirent aussi que ces townships soient érigés en municipalités; je recommande d'accéder aux désirs des habitants, et je vous transmets les noms des messieurs suivants, comme étant les personnes aptes à remplir l'office de commissaires d'école. Les affaires du township de Templeton seront l'objet de mon attention immédiate.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé,) J. J. RONEY,  
S. I.

J. B. Meilleur, S. E. Montréal.

*Personnes à choisir pour être commissaires d'école pour les municipalités ci-haut nommées du comté d'Outaouais.*

TOWNSHIP DE CLARENDON.—J. A. Sturgeon, M. D., MM. Archibald Muir, J. P. Thomas Carrigon, Thomas Wilson et James Hodgins, de Clarendon.

**MANSFIELD ET WALTHAM.**—MM. George Bryson, Alexandre Proudfoot et William Dickson, de Mansfield, Patrick Whalin, John Coghlan, de Waltham.

**CHICHESTER ET SHEEN.**—MM. Thomas Harrington, John Downey et Augustus Perrault, de Sheen, John McDonald et James McCool, de Chichester.

(Signé,) J. J. RONEY,  
I. E.

Aylmer, 1er septembre 1852.

OUTAOUAIS, AYLMEY, 11 novembre 1852.

**MONSIEUR,**—Vous recevrez ci-inclus trois reçus en duplicata, pour des sommes reçues de vous par M. Hagan, secrétaire-trésorier de la municipalité de Templeton. J'ai aussi retrouvé les vieux livres dont personne ne pouvait me donner de nouvelles, entre les mains d'A. Cullen, écuyer, J. P., de Templeton, qui les a remis entre mes mains vers le 25 octobre dernier; j'ai ensuite procédé à une enquête sur les affaires de la corporation. Pendant que Thomas Thorsse a été secrétaire-trésorier, il a été gaspillé inutilement beaucoup de deniers publics; à cette exception près, les comptes me paraissent avoir été tenus correctement. M. Hagan, produisant des pièces justificatives de chaque item de dépense, et n'exigeant rien que ce soit hormis sa propre commission. Les commissaires ont actuellement deux écoles en opération, et il serait à regretter qu'ils fussent privés de l'aide du gouvernement, lorsque leur seule faute paraît être d'avoir eu trop de confiance en M. Thorsse, qui en a certainement abusé.

Depuis mon dernier rapport, j'ai visité à deux reprises mon district presque en entier; il y a quelques localités éloignées de ce comté étendu auxquelles il est difficile de parvenir, excepté en hiver, et en conséquence vous voudrez bien m'excuser si je remets à remplir les tableaux jusqu'à la fin de l'année.

Je regrette que le township de Clarendon ne soit pas la seule municipalité de ce district, contre laquelle il ait été obtenu jugement pour arrérages de salaires d'instituteurs. Il y a aussi des jugements pendants contre Aylmer et le Calumet, depuis plus d'une année, et il est très regrettable que dans ces deux cas les frais de justice excèdent la dette. Les deniers entre les mains des secrétaires-trésoriers ont été saisis, et une partie du montant à eux remis pour les fins des écoles pour les six premiers mois de 1852, au lieu d'être employés pour payer l'instituteur, ont été pour payer les frais de justice. Un pareil état de chose est réellement pénible. Il faut croire, néanmoins, que les commissaires actuels de ces municipalités, non seulement se font un devoir de liquider et arranger ces dettes, le mieux qu'ils peuvent, mais sont aussi décidés à empêcher la répétition de semblables désastres.

Mon temps, d'ici à Noël, sera principalement consacré aux devoirs de ma charge.

Si le fonds de construction n'est pas encore épuisé, il y a plusieurs municipalités bien méritantes, qui ont droit à votre faveur, et dont je parlerai dans une autre communication.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) J. J. RONEY,  
I. E.

J. B. Meilleur, S. E., Montréal.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES ÉCOLES,  
AYLMER, 24 décembre 1852.

MONSIEUR,—Les habitants du township de Law, au nord de Wakefield, sur la rivière Gatineau, ont exprimé le désir, par l'entremise de leur pasteur, le révérend Thomas O'Boyle, d'être érigés en municipalité séparée pour les fins des écoles, et ont nommé les quatre personnes suivantes pour être commissaires d'école, savoir :—MM. Mathew Brenan, Joseph Dayley, A. McDonell, et Caleb Brooks. En conséquence, j'attire très respectueusement votre attention sur ce sujet, en ajoutant que les personnes ainsi nommées sont respectables et compétentes, et qu'il serait très utile à l'avancement de l'éducation dans ce township qu'il fut érigé en municipalité séparée pour les fins des écoles.

Je suggère comme une personne très convenable pour être le cinquième commissaire, le révérend Thomas O'Boyle, qui a beaucoup avancé la cause de l'éducation dans le township adjacent de Wakefield, qui fait aussi partie de sa mission.

Je commence demain ma troisième visite générale dans ce district, l'état des chemins m'ayant rendu absolument impossible l'accomplissement de ce devoir plutôt.

Il me fait beaucoup plaisir de vous informer que le nombre des écoles a augmenté considérablement dans ce district. Je me suis efforcé, néanmoins, conformément à vos instructions générales, d'inculquer le principe d'avoir un aussi petit nombre d'écoles que possible sans nuire aux besoins éducationnels de la population, et de faire diriger ces écoles par des instituteurs capables. L'insuffisance des moyens dont les commissaires peuvent disposer, présente, néanmoins, un obstacle à la réalisation de ce but, attendu que ceux qui possèdent de l'instruction sont mieux rémunérés en se livrant à presque tous les autres genres d'occupation sur l'Outaouais, qu'en suivant la vocation d'instituteur.

L'insolvabilité de trois municipalités sur les dix-huit dont se compose le district, me cause actuellement beaucoup d'anxiété. En attendant je ferai tous mes efforts pour découvrir quelque moyen qui mette ces municipalités en état de se tirer elles-mêmes de ce dilemme, et j'espère qu'elle le pourront faire d'une manière à la fois satisfaisante et utile au bien public.

Je vous transmets ci-inclus la recommandation du révérend M. O'Boyle.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

J. B. Meilleur, S. E., Montréal.

AYLMER, 5 janvier 1853.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les rapports des municipalités d'Aylmer et de l'Île des Allumettes, aussi que ceux des écoles dissidentes d'Aylmer.

Les écoles du village d'Aylmer sont conduites par des instituteurs de bon talent, et celles de l'Île des Allumettes par des hommes dont la capacité, comme instituteurs, est égale à celle des instituteurs de presque toute autre section rurale de ce district.

La loi est en opération dans toutes les municipalités de ce comté, à l'exception d'Onslow, dont les habitants, néanmoins ont élu leurs commissaires à l'époque et au temps fixé, et conformément au statut ; il est donc probable qu'il est possible de prendre des mesures contre eux pour négligence de devoir, vu que les habitants sont très exaspérés de leur conduite.

Les rapports des municipalités éloignées sont peut-être un peu meilleurs cette fois que d'ordinaire; mais comme la loi ne fait que commencer à y fonctionner, je vous prie d'être indulgent à leur égard.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

**J. J. RONEY,**  
Inspecteur d'école.

**Dr. Meilleur, S. E., Montréal.**

**OUTAOUAIS, AYLMEY, 24 janvier 1852**

**MONSIEUR,**—J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports de M. Gardner Church secrétaire-trésorier de la municipalité de Hull, pour les derniers six mois de 1852.

Ayant examiné avec soin, en plusieurs occasions dans le cours des six mois derniers, toutes les écoles du township, je puis rendre témoignage qu'il y a un progrès marqué dans la capacité des institutions aussi bien que dans la manière de conduire les écoles.

J'arrive justement de la section ouest de mon district et je pars ce matin pour la Petite Nation. Je vous transmettrai par la prochaine malle de Buckingham, les détails de ma dernière tournée.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

**J. J. RONEY,**  
Inspecteur d'école.

**Dr. Meilleur, S. E., Montréal.**

**HULL, 22 janvier 1853.**

**MONSIEUR,**—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les rapports des différentes écoles en opération dans cette municipalité, et je vous prie de les transmettre au surintendant de l'éducation.

Je dois aussi vous faire remarquer que les écoles ont été en opération dans ce township pendant les deux années précédentes, mais que vu le non fonctionnement de la loi, le salaire de l'instituteur n'est pas entièrement liquidé, et je vous serai obligé de représenter cette circonstance au surintendant.

Les écoles ayant été visitées par vous comme inspecteur pendant les derniers 6 mois, vous pouvez faire rapport de leur progrès.

Je suis, monsieur,

— Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

**GARDNER CHURCH,**  
Inspecteur d'école,  
Hull.

**J. J. Roney, I. E.**

**OUTAOUAIS, AYLMEY, 8 février 1853.**

**MONSIEUR,**—J'ai l'honneur de vous faire rapport que durant le mois dernier, j'ai fait une autre tournée dans le district d'Outaouais, et que les renseignements statistiques que vous demandez dans votre lettre du 23 octobre dernier vous seront transmis en temps opportun.

L'état de l'éducation dans ce district, quoique n'étant pas parfait, s'est cependant beaucoup amélioré durant les derniers six mois, le nombre des écoles a augmenté au moins du double, et on a montré beaucoup d'attention à n'avoir que des instituteurs bien qualifiés.

Dans les municipalités de la Petite Nation et St. André Avellin, il y six écoles donc cinq sont en opération, et bien suivies, dont les instituteurs sont bien qualifiés pour enseigner les branches ordinaires d'une éducation d'écoles communes. Bien que les commissaires de St. André Avellin aient fait tous leurs efforts pour se conformer à la loi, deux écoles ayant été en opération pendant la plus grande partie des six derniers mois, cependant comme l'établissement est tout nouveau, et les améliorations des habitants peu étendues, et à peine suffisantes pour subvenir aux besoins de la population, je recommande très respectueusement que les dispositions de l'acte 12 Victoria, chap. 50, section 5, soient étendues à cette municipalité et que pour l'année courante dernière elle soit exemptée des taxes et reçoive sa part de l'octroi de la législature. Je n'ai pas encore reçu l'octroi de la législature, mais il me parviendra dans deux ou trois jours, et je le transmettrai alors.

Je dois vous informer que F. X. Bastien, écuyer, J. P. de l'Île du Calumet a consenti à agir comme secrétaire trésorier de cette municipalité, et je vous prie de lui adresser à l'avenir vos communications.

Vous recevrez ci-inclus les rapports de la municipalité de Templeton pour les derniers six mois de 1852. Vous remarquerez que durant cette période il n'y a eu qu'une seule école en opération dans cette municipalité, mais il y en a maintenant trois, et j'ai l'espoir que les choses iront mieux dans cette localité que par le passé.

Je me rends aujourd'hui aux Allumettes, et j'attendrai pour vous faire rapport sur le document que vous m'avez transmis jusqu'à mon retour de cette section du comté.

Le manque d'instituteurs se fait vivement sentir dans ce district. Il nous en faudrait maintenant deux; l'un pour l'école modèle d'Aylmer, à qui les commissaires s'engageraient à payer £75 par année; on exigerait qu'il joignit la connaissance des deux langues à une bonne éducation commerciale, et je ne doute pas que s'il avait une instruction classique, il réaliserait £100 et d'avantage par année. On a besoin de l'autre instituteur pour l'école de Buckingham, au salaire de £60 par année. Si vous connaissez des jeunes gens qui ont besoin de situations peut-être auriez vous la bonté de les diriger de nos côtés.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

AYLMER, 2 avril 1853.

MONSIEUR,—Je vous fais des excuses pour n'avoir pas été vous voir le lendemain matin, après avoir été chez vous; la cause en est que j'ai reçu une dépêche télégraphique m'informant de l'indisposition de mon plus jeune fils, qui n'est pas encore convalescent; ainsi je suis parti immédiatement.

La circulaire de M. Sicotte a retardé mes rapports de quelques jours, mais j'espère qu'ils vous parviendront encore à temps. La circulaire a été répandue dans le district au nombre de 70 ou 80 exemplaires, et les réponses seront nécessairement fort contradictoires; ce n'est à la vérité rien moins que le bon moyen d'avoir des renseignements corrects.

Je vous écrirai demain. Excusez ce brouillon, vu que je suis justement à temps pour la malle. Je pars demain matin pour la Petite Nation.

Je suis, etc.,

(Signé, J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

(Vraie copie.)

OUTAOUAIS, AYLMEY, 9 avril 1853.

MONSIEUR,—Dans mon rapport général transmis récemment, j'ai omis de vous dire que plusieurs municipalités de ce comté sollicitent votre attention favorable pour de l'aide pour construire les bâtisses d'école. Dans le village de Buckingham, un bel édifice à deux étages a été construit et concédé aux commissaires d'école. Cette bâtisse est destinée à une école modèle. Il y en a, en outre, une dans la municipalité de Hull, une dans St. André, une dans Chichester, et une dans Sheen, qui ont été cédées par titre aux corporations scolaires. Je ne puis cependant m'empêcher d'exprimer l'opinion que l'on ne saurait mettre trop de soin à surveiller l'évaluation des bâtisses, vu qu'il me semble qu'en plusieurs cas, dans ce district, on en a beaucoup imposé sur ce point.

Je dois vous déclarer que l'état des écoles dans les municipalités nouvellement érigées de Mansfield et Waltham, Chichester et Sheen, mérite particulièrement des louanges tant à raison de la capacité des instituteurs, que de l'efficacité des élèves, et de l'empressement avec lequel on se conforme à la loi.

J'ai reçu un rapport pour vous le transmettre, mais il est défectueux dans la forme, et comme les malles sont très irrégulières à cette saison de l'année vers cette partie éloignée de l'Outaouais, il se passerait bien du temps avant que cette communication pût être reçue, non seulement pour cette raison, mais aussi à raison de l'absence probable des commissaires dans ce temps où ils sont si occupés de l'exploitation des bois. En conséquence je recommande très respectueusement que le montant provenant à ces municipalités soit transmis à George Bryson, écuyer, président des commissaires d'école, de Mansfield, etc., bureau de poste du Calumet, et à James McCool, écuyer, président des commissaires d'école de Chichester, etc., au bureau de poste de Fort William, Outaouais.

Je dois déclarer qu'outre le bénéfice qu'en retireraient ces municipalités, cela les encouragerait à agir avec plus de zèle pour la cause de l'éducation à l'avenir.

Dans une visite à Buckingham et Lochabar, la semaine dernière, j'ai appris du secrétaire-trésorier de la première de ces municipalités que les deniers des écoles ont été transmis à J. O. Smith, écuyer, secrétaire-trésorier du corps dissident, au lieu de l'être à M. O'Neil, secrétaire-trésorier des commissaires, ce qui leur a causé de l'ombrage.

Je trouve qu'un zèle nouveau et une plus grande unanimité se développent de jour en jour chez toutes les classes de la société pour la cause de l'éducation, et je me flatte que l'année prochaine verra augmenter au double le nombre des élèves qui assistent aux écoles communes de ce district, et nous montrera des maitres plus capables.

Dans le cas où la municipalité de Clarendon n'aurait pas encore reçu sa part des deniers des écoles pour les derniers six mois, je la recommande à votre considération favorable, vu que les affaires scolaires de cette municipalité sont sur le point de s'arranger à l'amiable. Un des sept arrondissements qui composent cette municipalité a été la cause de tout le trouble.

Comme je dois partir demain pour la partie supérieure de ce district, aucune autre communication ne me parviendra avant le 25 du courant.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E. Montréal.

OUTAOUAIS, AYLMEY, 11 juin 1853.

MONSIEUR,—J'ai beaucoup de plaisir à dire que la cause de l'éducation dans le district d'Outaouais continue à avancer, et je suis convaincu qu'avant la fin de cette année, une beaucoup plus forte proportion de la jeunesse que ci-devant suivra assidûment les écoles.

Le désastreux incendie qui a eu lieu récemment dans le haut de l'Outaouais, a affecté sensiblement cette section du district, presque la moitié des propriétés dans quatre municipalités entières ayant été la proie des flammes. A raison de cette circonstance, j'appréhende que je serai dans la nécessité de solliciter pour le dernier semestre une indulgence en leur faveur, et de demander que les municipalités de l'Ile des Allumettes et du Calumet, outre celles de Mansfield et Waltham, et de Chichester et Sheen soient exemptées des dispositions de l'acte 9 Vic., chap. 21, section 10, qui exige que chaque municipalité scolaire prélève une somme équivalente à l'octroi du gouvernement.

J'attire aussi très respectueusement votre attention sur le montant reçu par ce district du fonds des écoles communes. Si la population est la mesure de la distribution, notre proportion est plus faible qu'elle ne devait l'être, et l'augmentation que nous espérons recevoir sera encore insuffisante pour nos besoins; mais toute faible qu'elle pourrait être, elle inspirerait à nos municipalités tellement de confiance dans le système, qu'il ne manquerait pas d'en résulter des effets les plus avantageux.

Eu égard à ce sujet, je prends la liberté de signaler à votre attention le paragraphe suivant du présentement du grand jury de ce district, lu devant son honneur le juge en chef Rolland, à la session de la cour du banc de la reine, la semaine dernière.

“ Les grands jurés de notre souveraine Dame la Reine désirent remarquer que la cause de l'éducation dans ce district manifeste déjà des signes palpables d'amélioration, mais à leur avis ce district n'obtient pas la part qui devrait lui revenir de l'octroi des écoles communes, la population du comté représentant d'après le dernier recensement plus d' $\frac{1}{40}$  de la totalité de celle du Bas-Canada; la distribution devrait dans leur opinion suivre la même proportion, ce qui sans doute aurait une influence favorable sur la cause de l'éducation.”

Plusieurs localités de notre district se proposent de demander de l'aide pour leurs bâtisses; le canton brûlé a particulièrement droit à une considération favorable, vu que plusieurs des municipalités avaient construit des maisons d'écoles communes à leurs propres frais.

Comme je vais partir pour faire une tournée dans les différentes municipalités, avant l'élection des commissaires le mois prochain, je remets à faire d'autres remarques jusqu'à mon retour.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

OUTAOUAIS, AYLNER, 25 juillet 1853.

MONSIEUR,—A mon retour d'une tournée d'école, aujourd'hui, j'ai trouvé la missive ci-incluse sur mon bureau. Elle doit m'avoir été envoyée par méprise. Je répondrai probablement à votre autre communication demain.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

OUTAOUAIS, AYLNER, 13 août 1853.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 du courant, relative à la nomination de plusieurs personnes aptes à former un bureau d'examineurs pour le district d'Outaouais, et je ne saurais dire autrement que la formation d'un pareil bureau est un besoin qui s'est fait sentir depuis longtemps dans ce district, et son établissement ne peut que procurer les plus grands avantages à la cause de l'éducation dans ce district.

Les messieurs que j'ai l'honneur de désigner à votre approbation sont à peu près les plus instruits, les plus intelligents, et presque tous désireux de mettre en opération le bill actuel des écoles. Je puis aussi bien dire que l'un d'entre eux, M. A. Wright, a été jusqu'ici assez indifférent à l'avancement de la cause, et comme ce jeune monsieur jouit d'une grande influence, je désire le gagner si cela est possible.

Les noms des messieurs que je propose sont les suivants :

Le révérend James Hughes, curé d'Aylmer

“ John Johnson, ministre de l'église d'Angleterre.

L'Honorable D. B. Papineau.

Aimé Lafontaine, écuyer, protonotaire.

J. F. Taylor, écuyer, J. P.

Alonzo Wright, écuyer, J. P.

John Starrs, écuyer.

Trois de ces messieurs sont des protestants de différentes dénominations, savoir : le révérend M. Johnson, M. Taylor et M. Wright ; les quatre autres sont catholiques. Suivant le dernier recensement, le district d'Outaouais était pour les deux tiers catholique, et pour un tiers protestant ; conséquemment, toutes les dénominations seront équitablement représentées dans le bureau.

Je suis occupé maintenant à dresser mon rapport trimestriel, que je vous transmettrai dans quelques jours.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

AYLNER, 29 mai 1853.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication, du 20 du courant, et de vous dire que mon absence dans la section inférieure du comté est la raison pour laquelle elle est restée aussi longtemps sans réponse.

Je vous recommande, dans l'ordre de mes attributions, la nomination de John Starrs, de Buckingham, agent des terres de la couronne, et instituteur classique éminent. Je suis persuadé qu'il ferait un membre très efficace du bureau. Le M. Papineau, dont je parle, n'est pas le M. P. P. pour les Deux-Montagnes, mais son frère, le ci-devant commissaire des travaux publics; il prend un vif intérêt au bon fonctionnement de l'acte des écoles, et j'ai mentionné son nom afin que la race Française-Canadienne fut honorablement représentée dans le bureau. Néanmoins, son gendre, M. McKay, secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire de la Petite Nation, ferait aussi bien, quoi que le premier accepterait, j'en suis persuadé.

En suggérant les messieurs que j'ai nommés, je ne me suis pas occupé de leurs opinions religieuses ou politiques, et je suis persuadé qu'ils sont les plus éligibles de ce district.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) J. J. RONEY.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

P. S.—L. M. Couttee, écuyer, shérif de ce district, ferait aussi un membre efficace du bureau.

OUTAOUAIS, AYLNER, 14 janvier 1854.

MONSIEUR,—A mon retour de la section inférieure de ce district, hier soir, revenant de ma tournée scolaire, j'ai reçu votre lettre du 5 du courant.

Non seulement je dois exprimer ma surprise, mais je dois constater emphatiquement mon indignation à l'égard de la lettre insultante qui vous a été adressée par le président des commissaires d'école de l'île des Allumettes; il est, néanmoins, consolant qu'aucun des autres commissaires n'ait signé le document en question, et je puis vous assurer qu'aucun d'eux ne serait assez bas pour y apposer sa signature. Il ne faut pas supposer un seul instant que cette lettre a été écrite par M. McGillis lui-même; il est absolument incapable d'écrire un pareil document. Elle a été dictée par un partisan et pour des fins de parti; M. McGillis n'a été qu'un instrument dans cette occasion.

Maintenant quant aux accusations contenues dans la lettre de M. McGillis. Je vous ai informé dans mon dernier rapport que j'avais été à l'île des Allumettes, que j'avais fait une enquête sur l'affaire dont il s'agit, et que bien que les commissaires ne se fussent pas toujours conformés à la lettre de la loi, cependant la majorité d'entre eux, qui avaient été la cause de ce qu'un plus grand montant avait été donné à un certain district d'école qu'il n'y avait droit, avaient consenti à le rembourser à la fin de l'année, arrangement qui était satisfaisant pour toutes les parties, et dont je surveillerai le strict accomplissement.

L'accusation de M. McGillis, que je n'ai pas visité les écoles depuis février dernier, non seulement n'est pas vraie, mais se trouve contredite par lui-même dans la propre lettre qu'il vous a adressée. Dans un paragraphe, il dit que, bien que je me sois rendu à la municipalité en question, j'en suis reparti "sans effectuer l'arrangement de l'affaire."

M. McGillis pense peut-être qu'il fait partie des devoirs de l'inspecteur de visiter chaque habitant, et bien que je me fasse un devoir de voir tous les commissaires que je puis trouver, cependant je ne pense pas que je sois tenu de leur faire visite à tous.

Je ne puis clore cette partie de la correspondance sans sourire à l'allusion que fait M. McGillis au déclin de l'éducation dans le Bas-Canada; il ne connaît aucune partie de la province que la section du Haut Outaouais où il réside, et je

puis me procurer les signatures de tout le district scolaire où M. McGillis réside, et je le ferai, pour prouver que l'éducation n'y a jamais fait autant de progrès que durant les 18 mois écoulés.

Je suis certain que vous ne vous occupez pas plus d'une correspondance dans le journaux que je ne fais; la dernière personne qui ait essayé cette espèce d'amusement dans ce district a depuis donné ample satisfaction, et exprimé son regret à ce sujet.

En égard à la lettre des commissaires de Mansfield et Waltham, vous verrez par mon dernier rapport que je désire autant qu'eux leur voir recevoir leur part de l'octroi de la législature, et je leur ai offert moi-même de leur faire une avance jusqu'à ce qu'ils pussent la recevoir. Dans ces municipalités reculées, et particulièrement quand elles sont peu peuplées, il est difficile de rencontrer un quorum des commissaires d'école; à ma dernière visite je n'en ai pu voir que deux, mais je ferai tous mes efforts sous le plus court délai pour faire préparer tous les documents et vous les transmettre.

J'éprouve la même anxiété à l'égard de Sheen et Chichester.

Je pars sans un jour de retard pour les municipalités de la rivière Gatineau, après quoi j'irai vers l'Ouest.

Le nombre des écoles dans la section inférieure du district est précisément le même que l'hiver dernier; il y a augmentation dans la Petite Nation et Buckingham; mais une légère diminution dans les townships de Templetown et Lochabar, diminution à laquelle j'espère cependant qu'il sera immédiatement porté remède.

J'espère que vous avez reçu les documents convenables de Buckingham et de la Petite Nation, pour de l'aide pour leurs bibliothèques respectives. Les habitants du premier de ces townships ont une très belle bibliothèque, ainsi que vous le verrez par mon certificat à leur secrétaire trésorier. En vérité, il est consolant de voir l'état prospère de l'éducation dans ces deux municipalités.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. J. RONEY.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

OUTAOUAIS, MANSFIELD, 10 février 1854.

MONSIEUR,—Puis-je vous demander comme une faveur particulière de vouloir bien transmettre le montant afférant à la municipalité de Mansfield et Waltham, le plus tôt qu'il vous sera possible?

Les commissaires ne manqueront pas à l'avenir d'observer les dispositions de la quatrième clause de l'acte 12 Victoria, chap. 50.

J'ai presque achevé ma tournée dans cette section éloignée de mon district, et je vous en transmettrai incessamment un rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

OUTAOUAIS, AYLNER, *mai 1854.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexé mon rapport annuel sur l'état de l'éducation dans le district d'Outaouais.

Etant obligé d'aller à la ville demain, j'emporterai les tableaux statistiques avec moi, vu que leur volume est peut-être trop considérable pour l'envoyer par la malle.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

BUREAU DE L'INSPECTEUR D'ÉCOLE,  
AYLNER, *1er juillet 1854.*

MONSIEUR,—Dans les statuts de l'éducation élémentaire, publiés sous forme de pamphlet par M. M. Derbishire et Desbarats, en 1852, il s'est glissé une erreur très importante dans la quatrième clause de l'acte des écoles de 1849.

En parlant des cotisations les mots "*in operation*" ont été mis à la place de "*in operative*" ce qui rend la clause en question contradictoire et absurde.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E. Montréal.

OUTAOUAIS, AYLNER, *26 avril 1854.*

MONSIEUR,—M'étant fait un devoir d'inspecter minutieusement chacune des sections de ce district, je mets un peu plus de temps que de coutume à transmettre mon rapport accompagné de mes tableaux statistiques.

Ils sont maintenant complets; mais comme ils sont assez volumineux, j'ai différé à les transmettre par la malle, pour la raison qu'il est nécessaire que j'aille à Québec à l'ouverture de la navigation.

Comme le premier bateau part de Bytown mardi, le premier, mes rapports seront déposés dans votre bureau mercredi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

J. B. Meilleur, S. E., Montréal.

OUTAOUAIS, AYLNER, *24 janvier 1855.*

MONSIEUR,—Ci-inclus est mon rapport pour 1854; j'ai fait tout en mon pouvoir pour vous transmettre mes tableaux par la malle de ce jour, mais je n'ai pu y réussir, vu mon désir de me procurer un recensement exact de la population.

Ils vous parviendront par la malle de demain, et j'ose espérer que le public n'éprouvera aucun inconvénient de ce délai

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

J. B. Meilleur, S. E. Montréal.

OUTAOUAIS, AYLNER, 12 mars 1855.

MONSIEUR,—A raison d'une absence prolongée dans la partie inférieure du comté et sur la rivière Desert, votre lettre ne m'a été remise que ce soir.

J'ai été surpris de ce que vous n'avez pas reçu mes tableaux statistiques, mais une lettre que j'ai reçue en même temps que la vôtre, me facilite l'explication de cette circonstance.

Je vous ai transmis les tableaux statistiques par A. McDonald, écuyer, des Chats, qui se rendait à Québec il y a six semaines, mais comme il n'a pas touché à Montréal et qu'il s'est rendu directement à Québec par le chemin de fer, il n'a malheureusement pas eu l'occasion de vous les remettre, et les a gardés entre ses mains.

Mon but en envoyant les tableaux par cette voie était d'éviter les frais de poste, vu que ces documents sont assez volumineux. Je les ai envoyé chercher ce matin chez M. McDonald, et ils vous seront transmis par la malle de demain.

J'espère qu'il n'en résultera aucun inconvénient pour le public.

J'ai relativement à ma tournée les renseignements les plus satisfaisants à vous transmettre dans un jour ou deux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur.

(Signé,) J. J. RONEY.

J. B. Meilleur, S. E., Montréal.

*Rapports de J. J. Roney, écuyer, inspecteur d'école du district d'Outaouais, au surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada.*

OUTAOUAIS, AYLNER, 1er décembre 1853.

MONSIEUR,—En transmettant le rapport suivant sur l'état de l'éducation dans le district d'Outaouais, je dois dire qu'il y a un plus grand nombre d'écoles en opération pendant l'automne et l'hiver que pendant les mois de l'été ; c'est pour quoi j'ai différé à quelques jours pour vous envoyer mes tableaux, en autant qu'ils ne vous feraient pas voir un plus grand nombre d'élèves fréquentant les écoles que mes derniers, chose à laquelle personne ne pourrait s'attendre, vû l'augmentation survenue tant dans la richesse que dans la population, mais qu'on pourra bien expliquer si l'on veut considérer que mes derniers tableaux ont été faits pour la saison de l'hiver.

La grande étendue du district d'Outaouais, et le mauvais état des chemins contribuent à rendre une visite dans les différentes municipalités un peu difficile pendant l'été ; mais l'octroi de la législation pour l'amélioration des routes

publiques dans ce district, aura l'effet de rendre cette tâche moins ardue. L'hiver est la saison la plus agréable pour l'accomplissement de ce devoir, et c'est mon intention de la consacrer entièrement à cet objet.

L'augmentation de l'octroi pour des fins d'éducation que ce district vient de recevoir, sert beaucoup au progrès de la cause. La promptitude des différentes municipalités à prélever un égal montant indispensable pour toucher l'octroi, est manifestée de la manière la plus évidente. Je regrette cependant de voir que dans la majorité des municipalités, ce montant est prélevé principalement par une contribution volontaire, et tous mes efforts pour faire adopter et suivre un autre système, ont été inutiles. L'opposition, je dois l'avouer, vient principalement de cette partie de la population appartenant à l'origine anglaise, quoique cependant la contagion ait déjà fait d'assez grands ravages parmi la population canadienne française. Il m'est bien facile de donner raison de la cause de cette opposition au prélèvement de ce montant par le moyen de la taxe; la population de la métropole qui émigre sur ce continent apporte avec elle des préjugés profondément enracinés contre la taxe; ces préjugés peuvent être réels ou imaginaires; mais, erreur fatale! cette population tient à croire que les taxes scolaires et municipales dans ce pays sont analogues au système de la taxe dans la métropole, et de là l'opposition.

Aussitôt après la réception de votre lettre relative à l'aide pour des fins de construction, j'en donnai communication aux différentes municipalités qui avaient droit à cette aide, et elles se sont mises en mesure de l'obtenir. Le township de Buckingham s'est conformé en tout point aux conditions voulues, et comme cette municipalité a érigé une bien belle bâtisse à deux étages, destinée à devenir une école modèle, je désire bien respectueusement recommander que le montant soit de suite transmis à M. O'Neil, secrétaire-trésorier de la municipalité, ou bien à R. D. Akert, écuyer, qui a érigé la bâtisse et à qui l'argent est dû.

Il est vivement à regretter que des bâtisses pour lesquelles le bureau d'éducation a contribué pour la moitié de la valeur, et qui sont destinées à des fins d'éducation, soient, par la mauvaise administration des corporations, vendues et détournées de l'objet auquel elles étaient originairement destinées. Ce fait a souvent été répété dans ce district, grâce aux actes illégaux des corporations, particulièrement en 1850 et 1851. Si la législature intervenait dans les affaires de ce genre, et si le gouvernement avait une hypothèque privilégiée sur les bâtisses qui ont reçu une aide du bureau de l'éducation, il en résulterait nécessairement de bons effets qui tourneraient à l'avantage du public.

Une lettre de vous en date du 5 octobre, adressée à M. John Wright, un des syndics du corps dissident de cette localité, m'a été remise, et je crois qu'il est de mon devoir de vous mettre en possession de certains faits relatifs à ce corps. La maison d'école dont il s'agit était une de celles qui avaient été précédemment concédées à l'institution royale pour l'avancement de l'instruction, et avait toujours été possédée et fréquentée uniquement par les enfants des protestants de ce village, qui forment le tiers de la population totale. Après la séparation en 1851, les commissaires d'écoles permirent aux dissidents d'en garder possession, et comme je vous l'ai dit dans un rapport précédent l'insolvabilité de la corporation a été causée par les actes illégaux des commissaires en 1850-51 qui n'ayant pu se faire réélire commissaires en 1851-52, se sont séparés et ont contesté avec succès leur propre rôle de cotisation qui était illégal indubitablement.

Les municipalités des Allumettes, Chichester et Sheen, et le township de Mansfield, ont beaucoup souffert l'été dernier à raison de l'incendie du Haut-Outaouais, qui a détruit des propriétés pour £60,000. Je regrette de dire que pas moins de quatre bâtisses d'école ont été incendiées dans ces municipalités, dont deux étaient toutes neuves, et que plusieurs familles, à vrai dire la majorité des victimes, se sont trouvées entièrement dénuées. Je dois demander pour ces

considérations, que les municipalités au moins de Chichester et Sheen, Mansfield et Waltham, soient traitées comme municipalités indigentes et reçoivent leur part de l'octroi du gouvernement pour l'année scolaire, finissant en juin 1852.

Il a surgi quelques difficultés dans la municipalité des Allumettes, relativement à la distribution de l'octroi. Vous en avez été informé, mais je suis heureux de pouvoir dire que lors de ma dernière visite dans cet endroit, j'ai arrangé l'affaire d'une manière satisfaisante pour toutes les parties. Il est à regretter que votre département déjà surchargé d'ouvrage, soit troublé par des correspondances triviales au sujet d'affaires de cette nature, qui pourraient très facilement être arrangées par l'inspecteur local.

Dans les nouvelles municipalités rurales, il est extrêmement difficile d'obtenir des commissaires qu'ils adhèrent strictement à la lettre de la loi pour la première année; j'ai trouvé qu'il en était ainsi universellement. Je suis à regret forcé de demander que Masham soit dispensé de la nécessité de prélever une somme équivalente à celle que la municipalité a le droit de recevoir de votre département, et soit traitée comme municipalité indigente pour l'année finissant le 1er juillet 1853.

Dans le township de Hull, dont la population se compose d'un nombre à peu près égal de catholiques et de protestants, les affaires n'ont pas été conduites par la corporation, je regrette de le dire, d'une manière satisfaisante pour la première dénomination. Je crois pouvoir dire, néanmoins, que les deux partis s'accorderont à la prochaine élection de commissaires, et qu'une juste proportion des deux dénominations sera élue de consentement mutuel pour former la corporation.

En égard à votre lettre du 13 juillet dernier, contenant une communication de M. Gardner Church, je dois exprimer mon opinion positive contre tout octroi d'argent public aux commissaires, pour le temps pendant lequel aucune loi n'y était en opération; savoir pendant la période écoulée entre juillet 1850 et juillet 1852. Pendant cet espace de temps, ils ont agi positivement d'une manière factieuse et illégale, d'une manière qui a beaucoup déplu à la majorité de la population de différentes dénominations. Bien que M. J. B. Prentis prétende avoir été secrétaire trésorier durant ce temps, je ne puis trouver ni records des assemblées des commissaires ni rien que ce soit qui indique qu'ils désiraient se conformer à la loi. Je suis fâché d'avoir à me prononcer sur cette matière d'une manière aussi claire, et aussi contraire aux commissaires, d'autant plus que je me suis efforcé d'employer les voies de conciliation, et de mettre fin aux querelles entre les deux partis, à quoi j'espère avoir presque réussi; s'il est impossible d'y parvenir, néanmoins, et si les injustices continuent, il ne restera alors d'autre alternative que la séparation.

Je dois remettre à quelques jours à vous parler de l'affaire de Bristol, vu que les documents ne sont pas encore complets et que j'ai à y faire visite.

Il est à espérer que l'établissement des bibliothèques publiques produira un grand bien dans toute la province. Nous en avons eu une ici en rapport avec l'école de la fabrique pendant plus de deux ans. Elle a coûté vingt-cinq louis, et chaque volume a été lu fréquemment. J'ai fait connaître aux commissaires d'école de chaque municipalité le contenu de votre lettre, et je n'ai aucun doute qu'ils vont tous profiter de l'avantage. Déjà plusieurs d'entre eux ont pris l'initiative et vont immédiatement entrer en correspondance avec vous.

Je vous serai obligé de me transmettre, aussitôt que possible, les sommes respectives que chaque municipalité a le droit de recevoir pour la présente année scolaire. Je vous transmets ci-joints les rapports de Templeton qui me sont parvenus durant mon absence et qu'on a oublié chez moi de me remettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

J. J. RONEY, I. E.

Dr. Meilleur, S. E., Montréal.

OUTAOUAIS, AYLMEY, 19 mars 1853.

**MONSIEUR,**—Mon devoir m'impose l'obligation de joindre à ce rapport, le dernier que je dois présenter cette année, non seulement un compte rendu complet de mes opérations pendant l'année écoulée, comme inspecteur d'école de ce district, mais aussi les tableaux statistiques que vous m'avez envoyés pour en remplir les blancs aussi complètement que possible, avec les renseignements que je crois devoir tendre à l'amélioration du système des écoles communes, particulièrement dans ce district.

Le comté d'Outaouais est autrement situé pour ce qui se rapporte à l'éducation que les autres districts de cette province. Il est le plus étendu du Bas-Canada; et la superficie de la partie qui est organisée pour les fins de l'éducation comprend environ 2,000 milles carrés, étendue de territoire beaucoup plus considérable qu'aucune des principautés allemandes; et quoique la population soit considérable, et s'élève à 24,000 âmes, ou 12 personnes par mille, cependant, l'espace sur lequel la population est disséminée, a un effet pernicieux sur le progrès de l'éducation; à part cela des grands lots de terres incultes sont entre les mains de capitalistes qui à peu d'exceptions près s'opposent à la loi. Malgré ces obstacles, l'état de l'éducation, ainsi qu'on le verra par la suite de ce rapport, n'est ni aussi arriéré ni aussi décourageant que les circonstances pourraient le faire croire.

Le comté d'Outaouais contient vingt municipalités dans lesquelles, à l'exception d'Onslow, la loi fonctionne plus ou moins; et je puis ajouter que si elle n'est pas en opération dans Onslow, la faute doit en être attribuée uniquement aux commissaires qui ont été nommés légalement et contre lesquels les habitants sont tellement exaspérés qu'ils sont déterminés à les poursuivre en justice pour n'avoir pas accompli leurs devoirs.

Le nombre total des écoliers de ce district entre les âges de 5 et 16 ans, aussi approximativement que j'ai pu le constater, est de 6,157, ainsi que vous le verrez dans les tableaux statistiques; et le nombre total des élèves qui assistent à l'école est de 1,462; la population totale du comté est actuellement de 24,000 âmes; la proportion des enfants fréquentant les écoles à la population, est donc de 1 sur 16 environ. Cette proportion est beaucoup plus faible que celle de localités plus peuplées mais en tenant compte de l'étendue de ce district, il est très surprenant qu'elle soit aussi forte.

Les tableaux statistiques donnent les résultats suivants :

Nombre des écoles dans tout le district sous le contrôle des commissaires .....	54
Nombre des écoles modèles .....	2
Nombre des écoles sous le contrôle des dissidents .....	7
Nombre des écoles indépendantes .....	3
Moyenne des salaires des instituteurs.....	£50
Moyenne des salaires des institutrices avec la pension .....	£20
Ecoliers d'origine française fréquentant les écoles.....	308
Ecoliers d'origine anglaise fréquentant les écoles.....	1154

Le besoin qui se fait le plus sentir est celui d'instituteurs, et jusqu'à ce qu'une école normale soit établie dans cette section de la province, nous ne pouvons espérer qu'il sera satisfait.

L'établissement d'une institution académique dans ce district est de la plus haute importance, et les habitants d'Aylmer, qui est le chef-lieu du district, prennent des mesures pour en créer une. Une semblable institution contribuerait grandement à combler le vide que laisse dans ce district la non-existence d'une école normale dans la province, et dispenserait les parents et les tuteurs des enfants de la nécessité de les envoyer, à grands frais, à Montréal ou ailleurs, pour compléter leurs études.

Je suis très respectueusement d'avis que dans l'intérêt du bien public il serait très utile d'établir un bureau d'examineurs pour ce district ; la longueur et les dépenses d'un voyage à Montréal empêchent les instituteurs qui demeurent à distance de s'y rendre pour passer un examen et obtenir un diplôme.

Je prends aussi la liberté de représenter qu'il serait à propos d'abroger la 51e clause de l'acte 9 Vict., chap. 27, qui exige une qualification foncière pour les commissaires d'école.

Je me suis efforcé, autant que possible, de recommander l'uniformité dans les livres d'école, et j'ai beaucoup de plaisir à dire que la série publiée par le bureau des écoles nationales d'Irlande est presque d'un usage universel.

Je suis à regret forcé de dire que plusieurs municipalités ont, jusqu'à l'époque de ma nomination, dépassé les bornes de la loi, et ont imposé des cotisations plus fortes que celles que la loi prescrit ; il en est résulté des poursuites, et les contribuables ont réussi à ne point payer ce qui leur était demandé illégalement. La conséquence a été que plusieurs municipalités se sont trouvées embarrassées, et qu'étant hors d'état de remplir leurs engagements avec les instituteurs, les maisons d'école appartenant aux corporations insolvables ont été saisies et vendues pour liquider les dettes des municipalités. Ceci a eu lieu spécialement dans les municipalités de Clarendon, où quatre bâtisses ont été vendues et il y en a deux sous saisie dans Aylmer et une dans l'île du Calumet.

Tout en étant d'avis qu'il est essentiellement nécessaire de limiter les pouvoirs des corporations relativement au montant des cotisations, je pense cependant que l'excédant de 15 pour cent sur l'allocation du gouvernement, qui constitue le maximum du montant de la cotisation que la loi autorise est insuffisant ; et je suggère en conséquence, au moins pour ce district, que cette partie de la loi soit modifiée, et que les municipalités aient le droit de prélever un montant proportionné à leurs besoins.

Je pense qu'il serait à propos d'insérer dans la loi une clause obligeant les huissiers et autres subordonnés à agir, et je suggère que 4d. par mille accordés par la loi aux huissiers est une rémunération insuffisante pour leurs services.

Dans plusieurs arrondissements ruraux, j'ai trouvé que les institutrices étaient préférées, et j'ai vu des écoles dirigées par de jeunes filles dont l'aptitude à l'enseignement était supérieure à celle de la majorité des instituteurs. Voyant que ce sentiment existait, je n'ai rien fait pour le décourager, mais au contraire je l'ai approuvé.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître qu'un grand nombre d'instituteurs ne sont pas qualifiés, mais ainsi que je l'ai déjà exprimé, nous devons nous en contenter jusqu'à ce que nous puissions nous en procurer de meilleurs. Le nombre des instituteurs qualifiés ne s'élève pas, à mon avis, dans ce district, à plus de la moitié de tous ceux qui se livrent à l'enseignement.

Ce district étant encore comparativement dans un état primitif, un bien petit nombre des écoles communes est fourni de cartes, globes ou appareils philosophiques ; même, à l'exception de l'école modèle d'Aylmer, je n'en connais aucune dans ce district qui en possède.

Il n'y a aucune école de ce comté où l'instruction se borne à la lecture et à l'écriture, tandis que dans la plupart on enseigne les hautes branches de l'arithmétique, la géographie et la grammaire.

Je ne puis m'empêcher de signaler l'unanimité qui existe entre les commissaires des différentes municipalités et moi, et la disposition qu'ils témoignent presque dans tous les cas de mettre à effet les principes de la loi, et d'accomplir aussi habilement qu'ils en sont capables les devoirs importants qui leur sont confiés par leurs constituants pour l'avancement de la grande cause de l'éducation. Ces actes méritoires leur donnent droit aux plus grandes louanges, et d'autant plus que leurs devoirs sont ardues et qu'ils n'en retirent aucun profit.

J'ai visité à plusieurs reprises chacune des municipalités de mon district, inspecté toutes les écoles qui s'y trouvent, examiné les instituteurs des deux sexes et accordé des certificats à ceux qui m'ont parus qualifiés, conformément à mes instructions. J'ai aussi interrogé les enfants sur les différentes branches enseignées dans les écoles, et ai fait les suggestions que j'ai crues propres à faciliter le fonctionnement de la loi.

J'ai reconnu que la principale résistance au fonctionnement efficace de la loi provenait d'une démagogie turbulente; les personnes bien disposées, intéressées et intelligentes étant convaincues qu'une loi qui impose une taxe sur toute propriété foncière pour l'entretien des écoles communes est la plus efficace qu'on pourrait établir dans un pays comme le Canada.

En examinant les tableaux relatifs aux affaires financières des municipalités, on verra qu'un très petit nombre de blancs seulement a été rempli; la cause se trouve dans le défaut de système; le seul but des municipalités paraît être en effet de prélever d'une manière ou d'une autre une somme équivalente à l'octroi du gouvernement, ce qui est effectué généralement par certaines personnes qui paient plus qu'elles ne devraient faire, tandis que d'autres ne contribuent en rien; il est à espérer qu'il y aura plus d'uniformité à l'avenir et que les cotisations seront proportionnées à la valeur de la propriété.

Ces remarques, toutes mal digérées et mal rédigées qu'elles soient, font cependant connaître l'état actuel de l'éducation des écoles communes dans le district de l'Outaouais; et si le système actuel dure seulement encore une année, il est à espérer que le progrès sur cette année sera même plus grand que celui de la présente année sur l'année dernière.

#### *Remarques.*

Pour trouver le nombre des élèves entre les âges de 7 et de 14 ans, retranchez un tiers du nombre des élèves entre 5 et 16, le nombre qui reste représente presque le nombre cherché.

Il est à regretter que les habitants fassent si peu d'attention aux examens publics dans ce district.

Le montant a été prélevé dans presque tous les cas au moyen de contributions volontaires; et je n'ai pas encore constaté les sommes qui ont été reçues par les différentes municipalités comme étant leurs parts respectives de l'allocation de la législature.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

---

OUTAOUAIS, AYLMEY, 1er mai 1854.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon rapport annuel, accompagné de tableaux statistiques relatifs à l'état de l'éducation dans ce district pour les derniers douze mois.

Mes tableaux ne sont pas aussi complets que ceux de l'année dernière, mais j'ai pris de la peine pour constater le nombre exact des élèves dans les différentes municipalités entre les âges de 5 et 16 ans, d'après des principes généraux en plusieurs cas et non d'après le recensement; la méthode que j'ai adoptée est comme suit: le taux d'augmentation dans ce district pour les dix dernières années est maintenant assez bien constaté, étant d'environ 10 pour cent par année, et la proportion dans laquelle les enfants entre les âges de 5 et 16 ans se trouvent avec la population adulte, étant d'environ 33, 4 pour cent, et quoique l'augmenta-

tion de la population ait été un peu plus considérable l'année dernière que précédemment, cependant je n'en ai pas tenu compte, en faisant le calcul de ce recensement.

Bien que le nombre des écoles en opération ne soit pas plus considérable que l'année précédente, cette circonstance ne doit aucunement être attribuée à de l'apathie de la part des commissaires, mais au désir de limiter le nombre des écoles dans chaque municipalité, non de manière à faire souffrir le public, mais afin de mettre les commissaires en état de faire face à leurs engagements avec l'instituteur, sans quoi il est impossible de se procurer des instituteurs dans cette section de la province.

Puisque j'en suis sur la rémunération des instituteurs, il ne sera pas jugé hors de propos de dire ici qu'il y a plusieurs instituteurs très capables et instruits sur l'Outaouais qui ont abandonné cet état à raison de la modicité de leurs salaires; à l'heure qu'il est ils peuvent en suivant presque toute autre occupation gagner une piastre par jour, et dans plusieurs cas les journaliers peuvent gagner davantage, tandis que les personnes capables de tenir des comptes et de surveiller les travaux peuvent facilement obtenir 100 par cent de plus; il n'est pas à supposer par conséquent que l'instituteur, placé ordinairement sous la surveillance de commissaires illettrés et sujet à leurs ordres, se soumettra patiemment à son sort, mais bien qu'il saisira toutes les occasions d'améliorer sa condition.

Remédier à cet inconvénient et en même temps améliorer l'état de choses actuel est un sujet qui mérite considération, et sur lequel je prends la liberté de présenter quelques observations.

1o. Je recommande qu'on exige une qualification littéraire pour les commissaires, ainsi que vous l'avez recommandé dans votre rapport à son excellence le gouverneur général, du 8 septembre 1852.

2o. La révocation de la clause de l'acte des écoles communes qui interdit aux corporations de prélever plus de cinq pour cent de plus que l'octroi du gouvernement, et de leur permettre de prélever une somme proportionnée à leurs travaux.

3. Une élection générale des commissaires chaque année. On peut objecter à cela qu'ils ne feront que commencer à acquérir quelque expérience de leurs devoirs lorsque leur terme d'office expirera; mais on peut répondre que le public les réélira s'il a confiance en eux.

4. Une augmentation de l'octroi du gouvernement pour les fins des écoles communes, et un octroi libéral pour les bâtisses et les bibliothèques, et l'introduction d'une mesure pour empêcher l'aliénation des bâtisses ou la saisie des bibliothèques qui auront reçu l'aide du gouvernement.

Tels sont quelques-uns des remèdes que je suggère pour améliorer l'ordre de choses existant, et je puis ajouter que j'ai consulté sur ce sujet plusieurs des personnes les plus influentes de ce district, tant ecclésiastiques que laïcs, et de toutes les croyances.

Il m'a été suggéré par une personne qui s'est beaucoup occupée de la question, le révérend Joseph Hughes, d'Aylmer, qu'une autre amélioration à la loi actuelle consisterait à accorder une part de l'octroi du gouvernement à chaque école qui serait en opération pendant 9 ou dix mois de l'année, et qui serait fréquentée par 20 ou 25 écoliers, mais pas moins de 20—il ferait disparaître entièrement les commissaires, laissant la juridiction aux inspecteurs qu'il propose de rendre responsables au surintendant de l'éducation.

Je crois que je ne me trompe pas en disant que l'état général de l'éducation peut être satisfaisant dans un district, bien qu'il y ait de légères erreurs provenant de désappointements de la part des commissaires et des instituteurs, et peut être de défauts chez les deux; notre organisation, cependant telle qu'établie dans les municipalités rurales et autres en Canada, présente un vaste champ à l'extension des connaissances administratives, et elle est une grande école prépara-

toire pour le déploiement des talents de ceux qui sont destinés à occuper par la suite une position dans l'administration des affaires de cette province.

Il fait plaisir de pouvoir dire que quoique la majorité des commissaires soit sans instruction ils ont conscience de l'état et du caractère des écoles ; et la détermination sincère de leur part d'effectuer une réforme existe universellement.

J'ai la satisfaction de pouvoir dire que mes efforts pour obtenir qu'on fasse usage de livres de classe uniformes ont eu un plein succès ; la série publiée par le bureau national d'éducation d'Irlande est d'un usage général sur l'Outaouais. Il existe, néanmoins, ce grand défaut dans nos écoles publiques ; savoir : elles manquent de cartes d'école, de bibliothèques, et d'instruments de physique. Pour les cartes, il est presque impossible de s'en procurer, particulièrement la carte du Canada, dont aucune n'a été publiée qui ne soit remplie d'inexactitudes, à l'exception de celle de Bouchette ; et à trois exceptions près, il n'y a pas de bibliothèques dans ce district.

On ne fait que commencer à sentir les avantages qui découlent de l'augmentation de l'octroi des écoles pour ce district ; et je crois pouvoir affirmer que pour les derniers six mois de la présente année scolaire, il n'y aura aucune municipalité du district d'Outaouais qui ne prenne avantage de l'octroi du gouvernement.

Si une petite somme était appropriée pour des bâtisses et des bibliothèques dans ce district, ce serait un stimulant qui engagerait les amis de l'éducation à redoubler d'efforts. J'ai donné quelques espérances à ce sujet et je me flatte qu'elles ne seront pas suivies de désappointement.

Il est très regrettable que dans les cantons ruraux il y ait peu d'examinés d'école ; chacun semble trop occupé de ses propres affaires pour consacrer un moment de loisir à aucune matière publique de philanthropie ; le contraire existe cependant dans les villages et les localités populeuses.

Un journal d'éducation établi dans la cité de Montréal, et publié à un prix modique dans les deux langues, aiderait beaucoup au progrès intellectuel des instituteurs, et je suis persuadé qu'il s'en trouverait peu dans la province qui non seulement ne souscriraient pas à cette publication, mais qui n'y contribueraient pas ; en outre, il y a bien des amis de l'éducation qui y contribueraient et y souscriraient, et par ce moyen cette publication pourrait devenir utile, et n'en, traînerait aucune perte sous le rapport pécuniaire.

Le bureau des examinateurs de ce district a tenu sa première séance et m'a nommé son secrétaire.

Je regrette de dire que le même acte d'incendie que j'ai eu l'occasion de signaler dans ma lettre du 30 mars 1853, a eu lieu dans la municipalité et township de Bristol, une seconde maison d'école construite par les dissidents de ce township et située au même endroit que la première ayant été incendiée ; il est impossible de retracer les incendiaires, quoiqu'une récompense ait été offerte pour leur appréhension ; puis-je suggérer à l'exécutif d'offrir une récompense pour le même objet ?

L'établissement d'une école normale devient tous les jours un besoin plus pressant et je vois qu'il est en ce moment impossible de se procurer des instituteurs bien qualifiés ; il n'y a pas moins de trois ou quatre vacances à remplir dans ce district. J'ai cependant beaucoup de plaisir à dire que sa grandeur le très révérend évêque de Bytown donne maintenant des instructions gratuites à plusieurs jeunes gens de ce district, et offre de procurer le même bienfait à plusieurs autres, pourvu qu'ils agissent comme instituteurs de la jeunesse.

Il est à regretter que les municipalités en général préfèrent prélever le montant par contributions volontaires au lieu de cotisations ; par ce moyen de grands lots de terre dans l'état primitif possédés par des capitalistes, passent inaperçus sans payer de taxes d'écoles ou de municipalités.

On verra que dans ce district il y a 22 municipalités couvrant, une superficie d'environ 2 600 acres carrés ; c'est plus qu'aucun autre district constitué du

Bas-Canada, et comme je l'ai déjà fait observer, une surface plus grande que plusieurs des principautés allemandes ou italiennes, et je vais ici exposer l'état de l'éducation dans le district et dans chacune de ses municipalités.

*Maniwaki, Rivière Désert, Gatineau.*

Cette municipalité se compose des townships de Hincks, Bouchette, Cameron, *Maniwaki*, et du township d'Egan, qu'on arpenté maintenant; la population de ce township n'ayant pas été prise lors du dernier recensement, je ne puis en donner qu'une idée approximative; je pense qu'elle atteint 120 familles, c'est-à-dire, 650 âmes. Il n'y a à l'heure qu'il est qu'une seule école en activité, mais on se propose d'en avoir deux bientôt. Un grand nombre d'enfants sauvages reçoivent l'instruction dans l'école actuelle qui est sous le patronage du révérend M. Deleage.

*Aylmer.*

Il y a quatre écoles en opération dans cette localité; l'une d'entre elles est sous le contrôle des commissaires, et c'est une des mieux conduites et des plus fréquentées de ce district; une autre appartient au corps dissident; et deux écoles sont indépendantes. Le nombre des élèves fréquentant ces écoles est plus grand en proportion de la population que dans toute autre municipalité de ce comté.

*Ile des Allumettes.*

Il y a ici en opération trois écoles sous le contrôle des commissaires, et une école indépendante. C'est autant que l'île en peut supporter. Elle est très étendue, mais peu peuplée; et c'est un motif de jalousie que les commissaires soient incapables de mettre l'école à la porte de chaque habitant. Cependant les instituteurs sont bien qualifiés et les élèves font des progrès considérables.

*Bristol.*

Il y a dans cette municipalité trois écoles sous contrôle, et une vacante, aucune difficulté n'existe ici, la loi étant suivie strictement.

*Buckingham.*

Il y a dans cette municipalité trois bonnes écoles sous le contrôle des commissaires et quatre qui appartiennent aux dissidents; elles sont toutes prospères et en plein fonctionnement. L'école modèle du village a une excellente bibliothèque, des cartes et des instruments physiques.

*Calumet.*

Il n'y a ici que deux écoles en opération, et encore sont-elles très médiocres. Non seulement les habitants sont apathiques, mais ils ne témoignent d'aucune disposition, soit de se conformer à la loi, soit de faire instruire leurs enfants.

*Templeton.*

Il y a maintenant trois écoles en opération ici, et elles sont très médiocres. Il m'est difficile d'obtenir des habitants qu'ils se conforment à la loi.

*Waterloo.*

Il y a ici comme ci-devant une école en opération, où l'on enseigne les deux langues, l'instituteur est bien capable et l'école bien fréquentée.

*Petite Nation.*

Il y a trois municipalités dans cette seigneurie, savoir : St. André Avellin, Ste. Angélique et Bonsecours, dans chacune desquelles il y a deux écoles fréquentées par un grand nombre d'élèves, et bien conduites. J'ai vraiment de la satisfaction à dire que l'éducation est plus soignée dans cette section du district que dans aucune autre, et que l'on doit beaucoup à l'honorable L. J. Papineau, aussi bien qu'à l'honorable D. B. Papineau et F. S. McKay, écuyer, pour avoir amené ce bon état de chose. Ce township n'est pas suffisamment peuplé, et les habitants sont trop éloignés les uns des autres pour avoir une école ; la population entière ne dépasse pas cent.

*Masham.*

Une seule école en opération ; mais le seul obstacle à l'établissement d'une autre école est l'impossibilité de se procurer un instituteur.

*Mansfield et Waltham.*

Une école en opération dans chacun de ces townships.

*Chichester et Sheen.*

Deux écoles sont en opération dans cette municipalité ; mais il n'y a qu'une seule maison d'école, l'autre ayant été démolie par l'incendie désastreux qui a fait tant de ravage dans le Haut Outaouais, le 16 mai dernier ; la maison d'école de Sheen est une des premières bâtisses du genre dans le comté, et l'instituteur est bien qualifié.

*Low.*

Une école sous contrôle en opération et une école indépendante.

*Wakefield.*

Il y a une école en opération dans ce township qui, à raison de sa faible population, suffit au besoin des habitants.

*Eardley.*

Deux bonnes écoles sont en opération ici, et la loi est strictement observée.

*Lochabar.*

Il y a maintenant quatre écoles en opération, dont deux fonctionnent très bien. Il y en a une dont l'instituteur est un ecclésiastique qui, par conséquent, est en état de donner l'instruction classique.

*Litchfield.*

Il y a trois bonnes écoles en opération dans ce township, deux desquelles sont sous le contrôle des commissaires et ne sont surpassées par aucune sous le rapport de la discipline ou pour la capacité des instituteurs dans ce district.

A l'heure qu'il est, le nombre des écoles en opération dans cette municipalité, est insuffisant pour les besoins de la population. La cause en est dans le mécontentement général qui existe de la part d'une section de la population contre les commissaires. A ma suggestion, le parti mécontent adopta le seul parti qui lui reste—l'établissement d'écoles dissidentes. Il y en a maintenant cinq sous le contrôle des commissaires, outre une école indépendante.

*Clarendon.*

Il y a dans cette municipalité quatre écoles en opération, sous le contrôle des commissaires, outre une école indépendante.

*Onslow.*

C'est tout récemment que l'or a obtempéré à la loi, et il y a maintenant trois écoles en opération, dont deux sont sous le contrôle des commissaires.

En conclusion, je puis dire sûrement que l'éducation ne peut faire de progrès dans aucun pays sans du zèle de la part de la population; et à l'heure qu'il est, dans cette section de la province, vu le besoin d'ouvriers et les hauts prix qu'on leur offre, il semble que la population toute entière soit atteinte de frénésie pour avancer ses intérêts matériels. Néanmoins, malgré ces circonstances contraires, l'éducation n'est pas aussi arriérée qu'on pourrait l'anticiper; et je puis exprimer de nouveau l'opinion que la libéralité de l'octroi pour le district d'Outaouais sera dûment appréciée, et sera un stimulant pour des efforts nouveaux pour la cause de l'éducation nationale.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé),

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école,  
S. E. C. E.

J. B. Meilleur, S. E., Montréal.

---

OUTAOUAIS, AYLMEY, 1er janvier 1855.

MONSIEUR,—En vous transmettant mon rapport annuel pour l'année expirée, j'ai essayé de m'attacher strictement à l'esprit de votre circulaire du 22 juin dernier.

La vaste étendue ainsi que la population considérable de cet arrondissement ont été cause que j'ai éprouvé un peu plus de retard à me procurer des statistiques exactes pour le présent rapport, que je ne croyais; à certaines saisons de l'année, vu l'état des chemins, il est presque impossible de communiquer avec les municipalités éloignées, plus spécialement avec celles de Maniwaki et Sheen; de là la cause du délai survenu à ce rapport.

Le résultat fera voir que, tandis que cet arrondissement croît en population, et avance rapidement sous le rapport de ses ressources matérielles, l'éducation progresse dans la même proportion.

Le nombre des élèves fréquentant les différentes écoles communes dans l'arrondissement, ainsi que les autres institutions, et l'augmentation dans le nombre de ces établissements d'éducation, toutes ces choses réunies sont une démonstration parfaite du fait.

À la vérité, il n'y a pas une partie du Canada qui sous ce rapport ait avancé plus promptement que l'Outaouais; mais sa grande étendue est extrêmement préjudiciable au progrès rapide de l'éducation.

La libéralité dont le gouvernement a fait preuve, en proposant et en faisant adopter par la législature une augmentation de l'octroi pour les fins de l'éducation, doit être bien agréable aux amis de la cause, et il est à espérer que l'action si libérale de la législature en cette occasion sera hautement appréciée par les habitants des deux sections de cette province.

Cependant, on ne peut pas nier qu'à raison de l'avancement de cette province en richesse et en population, elle avait justement droit à une augmentation de l'octroi ; et il est à espérer qu'avant longtemps l'octroi sera augmenté davantage, et qu'on le portera à une somme que les vrais amis de la cause désirent, savoir : £100,000 par année.

Il y a peut-être présomption de ma part à faire des observations à ce sujet ; mais je suis sous l'impression qu'en le faisant je ne viens pas en contradiction avec mes devoirs. Les sommes énormes votées par notre législature pour la construction de travaux publics dans notre province, travaux qui sont grandement nécessaires pour développer les ressources de notre pays, grand, prospère, et augmentant considérablement, exigent les services d'un grand nombre de corps d'ingénieurs et d'arpenteurs compétents. Outre les personnes qui appartiennent aux professions libérales, le sénat du pays, l'agriculture, la mécanique, l'éducation, etc., auraient à chercher de l'aide à l'étranger, en proportion de la demande. Est-ce que leur propre pays ne pourrait pas leur enseigner les éléments d'une bonne et saine éducation d'école commune ? Obtenir cet objet, c'est en conséquence le devoir, et ce devrait être le but de tous ceux qui désirent la prospérité de leur pays.

Il serait peut-être utile d'augmenter les pouvoirs, ainsi que les devoirs des fonctionnaires publics qui sont en rapport avec le département de l'éducation. Je n'attirerai pas ici l'attention sur ce que je pourrais considérer comme la limite de ces devoirs et pouvoirs.

L'uniformité dans les livres d'école est grandement recommandable, et je n'ai rien épargné pour faire valoir cette opinion auprès des commissaires dans chaque municipalité de ce district, et j'éprouve beaucoup de plaisir à constater que mes efforts pour arriver à ce but ont été entièrement couronnés de succès.

Si une somme additionnelle était accordée pour les bâtisses, cela aurait l'effet de stimuler les efforts des habitants des arrondissements scolaires.

Je regrette de dire que l'arrondissement d'Outaouais n'a pas reçu d'aide à l'égard des bibliothèques, l'an dernier. Le peu de temps qui s'est écoulé depuis l'époque à laquelle on a accordé l'octroi aux municipalités, vû que le fonds était épuisé, tont cela a empêché qui que ce soit dans l'arrondissement de profiter de ce prêt ; quoique les municipalités de Buckingham et Aylmer se soient conformées à ce qui était requis, cependant lorsqu'elles firent leur demande, le fonds était épuisé. Si la législature accordait un autre semblable octroi, il serait préférable de mettre à part le montant auquel chaque arrondissement a droit, jusqu'à ce qu'il ait le temps suffisant de se conformer aux règlements des départements.

Une école supérieure ou une institution académique est grandement requise à Aylmer, dans l'intérêt général. Un octroi de £100 par année a, je le comprends, été approprié par la législature comme aide à l'académie protestante ici. Les catholiques qui constituent les deux tiers de la population de l'arrondissement, et les trois-quarts de celle de ce village, refusent de profiter de l'éducation dans une institution aussi sectaire.

Il a été suggéré par un grand nombre de personnes, qu'au lieu du système actuel, il serait préférable d'accorder à chaque école en opération pour huit mois de l'année, une somme d'argent équivalente au nombre d'élèves fréquentant l'école, ces écoles étant mises sous la surveillance de l'inspecteur d'école et des commissaires.

Un grand nombre des meilleurs amis de l'éducation approuvent l'adoption d'un tel principe, et je dois confesser que je suis un de ceux qui pensent ainsi.

Il est à regretter qu'avec le traitement pécuniaire des instituteurs tel qu'il est il soit si difficile de se procurer des personnes capables ; il est à espérer cependant que l'augmentation de l'octroi apportera un remède à cet état de chose.

Il est de mon devoir de faire rapport sans délai en faveur de quelque municipalités pauvres, et de demander qu'elles reçoivent l'aide de la législature, vû qu'elles se sont conformées à la 5e section de l'acte 12 Vic., ch. 50.

Un journal d'éducation publié en la cité de Montréal, et dans les deux langues, ne pourrait que favoriser la cause de l'éducation, tout en servant à la prospérité publique généralement, et recevrait indubitablement l'aide de tous les amis de la cause. Peut-être que la législature se ferait un devoir de venir en aide à une publication de ce genre.

Je vais maintenant vous donner un compte rendu succinct de l'état de l'éducation dans les différentes municipalités de cet arrondissement, donnant une description de chacune *ad seriatim*.

#### *Municipalité d'Aylmer.*

Il y a cinq écoles en opération, à part deux académies classiques et mathématiques : deux de ces cinq écoles sont sous contrôle, savoir : une sous les commissaires, et une sous les dissidents ; les autres sont des écoles indépendantes pour les filles. Je regrette de dire que l'école dissidente a été mal conduite, pendant l'année expirée. L'institutrice était peu capable, et l'école peu fréquentée. Les dissidents, néanmoins, se sont maintenant assurés des services d'un bon instituteur. L'école sous le contrôle des commissaires a été fréquentée par un grand nombre d'élèves, et conduite par un instituteur de hautes capacités, M. Healy. Conséquemment, je ne pourrais pas consciencieusement recommander qu'une partie considérable de l'octroi fut accordée au corps dissident.

L'institution classique est conduite par un instituteur doué de hautes capacités classiques et mathématiques. Il a enseigné au séminaire de Montréal, au collège St. Jean, Etats-Unis, et au collège de Bytown. Son nom est M. F. Corr.

#### *Municipalité des Allumettes.*

Il y a cinq écoles en opération dans cette municipalité, trois desquelles sont sous contrôle, et conduites par des instituteurs capables. Il y a eu beaucoup de progrès ici depuis les deux dernières années.

#### *Municipalité de Bristol.*

Il y a quatre écoles en opération dans cette municipalité, trois desquelles sont bien conduites. L'autre est conduite par un instituteur indolent, mais à qui les commissaires sont endettés ; à raison de quoi il est difficile pour eux de s'en débarrasser.

#### *Municipalité de Buckingham.*

Il y a neuf écoles en opération dans ce township, quatre desquelles sont sous le contrôle des commissaires et trois sous celui des dissidents. Une des meilleures écoles du comté est dans le village ; elle est conduite par M. P. F. Finnegan. Il y a une bibliothèque considérable appartenant à l'école, outre des cartes, des appareils philosophiques. L'institut des artisans et l'association de bibliothèque s'assemblent chaque semaine, durant les mois d'hiver, dans la chambre d'école. Les autres écoles dans la municipalité sont d'un genre ordinaire, pas beaucoup au-dessus de la médiocrité, s'il y en a.

#### *Municipalité de Calumet.*

Il y a deux pauvres écoles en opération ici, conduites par des instituteurs incapables, et, vû l'apathie du clergé et du peuple, il y a bien peu d'espoir d'amélioration.

### *Municipalité de Chichester et Sheen.*

Il est satisfaisant de voir qu'il n'y a pas seulement émulation entre ces deux townships, quant à celui des deux qui aura les meilleures écoles, mais que, dans un de ces townships, Sheen, il y a une des meilleures écoles du district. L'instituteur, M. O'Neil, a enseigné pendant au-delà de 20 ans, et il est résulté de sa diligence et de son habileté comme instituteur les résultats les plus heureux pour le district.

### *Municipalité de Clarendon.*

Il y a peu de sujet de se féliciter sur l'amélioration de l'éducation dans cette municipalité. J'y ai consacré plus d'attention qu'à toute autre dans l'arrondissement, pour la raison qu'elle est la plus opiniâtre de toutes dans l'opposition à l'acte des écoles; et, quoiqu'elle reçoive les deniers d'école très promptement, c'est avec beaucoup de peine qu'elle remplit ce qu'elle a à faire pour constater qu'elle a reçu l'octroi. En tout point, c'est la municipalité la plus turbulente de tout l'arrondissement.

### *Municipalité d'Eardley.*

Il y a deux assez bonnes écoles dans ce township, qui suffisent à la population.

### *Municipalité de Hull.*

L'ancienne discorde existe encore entre les deux différentes dénominations, et les catholiques romains ont été obligés de se former en un corps dissident, l'été dernier. Il n'existe pas ce qu'on pourrait appeler de l'apathie, mais il n'y a pas cette activité qui devrait caractériser une population considérable et riche comme celle du township de Hull. Il y a cinq écoles en opération, sous le contrôle des commissaires, et un pareil nombre, sous le contrôle du corps dissident. Ce corps, quoique représentant la moitié de la population, n'est pas encore parfaitement organisé; mais, d'après ce que j'ai pu en voir, j'attends beaucoup des messieurs qui en sont les syndics.

Je vois que les commissaires ont fait une demande de deniers pour réparer les maisons d'école, arrondissements Nos. 14 et 10. Je visitai les maisons en question et je trouvai qu'on y avait apporté quelques améliorations; mais dans mon opinion ce serait un gaspillage des deniers publics que d'accorder un liard à l'une ou à l'autre. Les habitants des arrondissements en question sont riches, et les réparations sont comparativement légères; à part cela, il n'y a pas d'instituteur ni dans l'une ni dans l'autre actuellement; les habitants ne font aucun effort non plus pour se procurer un instituteur. Les habitants de cet arrondissement ne veulent rien moins, pour satisfaire leur avidité, que le gouvernement leur procure des instituteurs, paie ces instituteurs, et répare en outre leurs maisons d'école. D'autres arrondissements qui ont plus besoin feront des demandes sous peu.

### *Municipalité de Litchfield.*

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai à constater que cette petite municipalité n'est surpassée par aucune autre dans l'arrondissement, soit quant à la capacité des instituteurs, le nombre des élèves, ou l'activité déployée et par les commissaires et par les habitants dans leurs efforts à faire avancer la cause de l'éducation. L'école du Portage du Fort, est une belle institution. Le révérend M. Beauvier, Mlle. McLaren, White, et le Dr. Parvis font tout en leur pouvoir pour se procurer de bons instituteurs pour cette institution.

*Municipalité de Lochabar.*

Ici il y a cinq écoles en opération, toutes sous le contrôle des commissaires, et on a fait plus d'efforts ici dernièrement pour l'éducation qu'autrefois. Elles sont plus fréquentées l'hiver que l'été.

*Municipalité de Mansfield et Waltham.*

Il y a deux écoles en opération ici, une pour les filles et une pour les garçons ; elles suffisent pour les besoins de la population.

*Municipalité de ———.*

Cette municipalité s'améliore quelque peu. Il y a quatre écoles en opération, deux desquelles sont sous le contrôle des commissaires.

*Municipalité de Waterloo.*

Il y a une bien bonne école comme autrefois sous le contrôle des commissaires.

*Municipalité de la Petite Nation.*

Il y a trois municipalités dans cette seigneurie, savoir : St. André Avellin, Bonsecours et Ste. Angélique. Il y a trois écoles en opération dans la première, deux dans Bonsecours, et trois dans la dernière. Le nombre d'enfants fréquentant les écoles est très considérable, plus spécialement dans les dernières municipalités. Il a été fait beaucoup de progrès par les élèves fréquentant ces écoles.

Dans un des arrondissements, dans Bonsecours, l'école a été en opération un peu plus d'un an, et déjà plusieurs des élèves peuvent lire, chiffrer, et ont déjà fait des progrès dans la grammaire et l'arithmétique.

Feu l'honorable D. B. Papineau et M. F. S. McKay ont fait beaucoup pour avancer la cause de l'éducation dans cette seigneurie.

*Municipalité de Templeton.*

Il existe trois écoles dans cette municipalité qui est très considérable ; deux seulement de ces écoles sont sous le contrôle des commissaires. J'aimerais à voir déployer un peu plus d'activité ici, et je regrette que tel ne soit pas le cas.

*Municipalité de Wakefield.*

Ici il y a deux bonnes écoles en opération, une sous le contrôle des commissaires ; la dernière est bien fréquentée et bien conduite. Le révérend M. McGoey se montre infatigable dans les efforts qu'il fait ici.

*Municipalité de Low.*

Il y a deux écoles en opération ; une sous contrôle, et une indépendante ; vu que c'est une petite municipalité, on peut en attendre bien peu.

*Municipalité de Masham.*

Il n'y a encore qu'une seule école en opération ; — mais une autre école française va s'ouvrir sous peu.

On trouvera les résultats suivants, en lisant les tableaux statistiques, ainsi que le présent rapport.

	Milles carrés.
Etendue du district d'Outaouais.....	4,000
"    "    scolaire.....	2,180
Population du district.....	28,500
Municipalités scolaires dans l'arrondissement.....	22
"    dissidentes.....	3
Nombre des maisons d'écoles.....	67
"    "    arrondissements.....	78
Nombre total des institutions d'éducation.....	81
Ecoles élémentaires.....	71
Nombres d'élèves.....	1,860
Ecoles modèles.....	2
Nombre d'élèves.....	125
Ecoles principales des filles.....	
Nombre d'élèves aux do.....	
Académies.....	2
Nombre d'élèves à do.....	40
Ecoles indépendantes.....	6
Nombre d'élèves à do.....	96
Nombre total des élèves à toutes les écoles.....	2,121
Nombre des élèves dans les 1er et 2ème livres.....	1,352
"    "    lisant bien dans les 3ème et 4ème livres.....	450
Nombre des élèves lisant couramment.....	769
"    "    capables de lire.....	1,150
Apprenant l'arithmétique simple.....	450
"    "    composée.....	410
"    la géographie.....	160
"    l'histoire.....	145
"    la grammaire anglaise.....	450
"    "    française.....	60
Elèves connaissant l'analyse du discours.....	208
Nombre d'instituteurs.....	81
Nombre d'hommes.....	58
"    de femmes.....	23
Moyenne du salaire des instituteurs, £80, 75, 60, 50, 40.	
Moyenne.....	£57.
Moyenne    "    "    institutrices, £24 et pension.	

J'ai, avec beaucoup de soin et de travail, constaté la population de cet arrondissement. Elle a beaucoup augmenté depuis le dernier recensement, et de fait elle a augmenté à un chiffre étonnant. On doit cependant considérer qu'il y avait plusieurs townships sur la rivière Gatineau qui furent omis entièrement, lors du dernier recensement. Ces townships sont Hincks, Cameron, Bouchette, Maniwaki et Egan, à part les parties établies de la rivière du Lièvre, au nord de Portland, les établissements sur la rivière Petite Nation, et le township de Thorn, au nord de Clarendon. Les améliorations publiques aux Chats, ainsi que l'émigration, ont toujours considérablement grossi le chiffre de la population.

Ces données démontreront jusqu'à l'évidence que nous n'avons pas raison de désespérer du succès de la cause, mais qu'au contraire, on doit avoir dans l'avenir les espérances les plus flatteuses. Le public commence déjà à voir que la législation du pays est dirigée vers ce grand et important sujet, et, tant qu'il en sera ainsi, les habitants eux-mêmes agiront avec la même énergie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

J. B. Meilleur, écuyer, M. D., et L. L. D.,  
Surintendant d'éducation, C. E.

*Lettres du surintendant d'éducation pour le Bas-Canada, à J. J. Roney, écuyer, inspecteur d'école pour le district d'Ontario.*

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 28 juin 1852.

MONSIEUR,—Je pense qu'il est de mon devoir d'attirer votre attention particulière sur les affaires d'école de Templeton, surtout sur la manière dont elles ont été conduites avant que ce township fut divisé en deux municipalités scolaires distinctes.

Les commissaires d'école de Templeton sont accusés d'avoir transmis à ce bureau de faux rapports d'école avant cette division et après, et d'avoir reçu leur part de l'octroi du gouvernement contrairement à la loi jusqu'au premier mai 1851, inclusivement. Il faut une enquête complète sur cette matière; vous entendrez les témoignages pour et contre. Consultez spécialement Eustache Hébert sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Aylmer, comté d'Ontario.

BUREAU DE L'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 17 septembre 1852.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'érection de municipalités scolaires, et la nomination de commissaires d'école pour ces municipalités, recommandées par vous, ayant été proposées par moi au gouverneur général, son excellence a bien voulu les approuver.

J'ai écrit ce jour par la poste aux parties intéressées afin de leur donner les mêmes renseignements, et j'espère que vous voudrez bien veiller à ce que ces renseignements leur parviennent, et à ce qu'elles commencent à agir en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer, Aylmer.

BUREAU DE L'ÉDUCATION, Est,  
MONTREAL, 27 octobre 1852.

MONSIEUR,—Mon attention a été éveillée par une annonce du shérif du district d'Outaouais, dans la gazette du Canada, annonçant la vente de certaines terres et tènements appartenant aux commissaires d'école de la municipalité de Clarendon, à la poursuite d'un nommé W. M. Cunningham, instituteur.

Désirant empêcher, s'il est possible, la vente de ces terres et tènements, je crois qu'il est de mon devoir de vous écrire à ce sujet, comme suit :

Il appert par les livres de ce département que les dits commissaires d'école ont reçu du gouvernement les sommes d'argent suivantes, comme aide pour la construction des dites maisons d'école en question, savoir :

No. 1.—	£49	10	0
“ 5.—	25	0	0
“ 6.—	24	0	0
“ 8.—	25	0	0

Total, £123 10 0

Or, il est clair que dans les cas où ces maisons d'école seraient vendues, les habitants de Clarendon perdraient, non seulement leur maisons d'école, mais toute chance de recevoir de l'aide du gouvernement pour en construire d'autres, le fonds destiné à cet effet étant complètement épuisé.

Je désire, en conséquence, que vous agissiez immédiatement dans cette matière, et que vous fassiez comprendre aux habitants la nécessité d'empêcher que leurs maisons d'école soient vendues, et que leurs enfants soient par là privés de toute participation au bienfait de l'éducation.

Je suis d'avis que le lot No. 4, ne peut être vendu pour aucune considération quelconque, car la couronne peut intervenir et établir ses droits indubitables sur ce lot.

En même temps vous devez vous informer du sujet, et constater comment il arrive que le dit Cunningham a une réclamation contre les dits commissaires qui, aussi longtemps qu'ils ont fait rapport de leurs écoles à ce bureau, c'est-à-dire, jusqu'en juillet 1849, ont reçu régulièrement leur part de l'octroi du gouvernement. Cet octroi leur a été accordé expressément pour payer leurs instituteurs, et ils n'auraient pas dû l'employer autrement. Il est par conséquent évident qu'il y a eu mal-administration grossière de la part des commissaires d'école de Clarendon, pour ne pas dire davantage.

Vous pourriez peut-être effectuer quelque arrangement entre les commissaires et les amis de l'éducation, et le demandeur, par lequel un délai serait accordé pour le paiement de la dette, ou vous pourriez emprunter une certaine somme pour l'acquitter.

Les actes des écoles, je regrette de le dire, n'ont pas été en opération dans Clarendon depuis trois ans. Il faut apporter remède à cet état de chose, et prendre des moyens de mettre la loi en opération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer, inspecteur d'école.

BUREAU DE L'ÉDUCATION, Est,  
MONTREAL, 17 novembre 1852.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 du courant, accompagnée de votre rapport sur l'état de l'éducation dans le comté d'Outaouais, et je suis heureux de voir que par votre habile entremise, il paraît

devoir bientôt s'améliorer considérablement. Vous ne sauriez trop faire pour atteindre ce but.

J'ai envoyé sur votre recommandation, la part de l'octroi législatif aux commissaires d'école de Templeton.

Quand à l'aide demandée pour la construction de maisons d'école, je dois attendre certains renseignements de l'exécutif avant de rien dire sur le sujet aux intéressés.

J'aimerais beaucoup à vous voir entreprendre ainsi que M. Bouchette, une carte de toutes les possessions britanniques sur ce continent, pour l'usage de nos écoles, pourvu que vous puissiez la livrer à un prix raisonnable. Le prix de la dernière carte de M. Bouchette était beaucoup trop élevé pour l'usage ordinaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer,  
Comté d'Outaouais.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 3 février 1853.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer le document ci-inclus pour que vous en fassiez l'examen, donniez une décision et fassiez un rapport au bureau sur la matière à laquelle il a trait.

Je ne saurais trop vous recommander d'avoir l'œil partout dans votre comté, dans le but de veiller à faire fonctionner efficacement les actes des écoles, d'autant plus que l'opinion publique s'est déjà exprimée défavorablement sur ce sujet de toute importance. Veuillez cependant prendre ce que je dis en bonne part.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 11 février 1853.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, pour la gouverne des parties intéressées, qu'il a plu à son excellence le gouverneur général, en vertu de la 1ère clause de l'acte 12 Vic., chap. 50, ériger le nouveau township de Low, comté d'Outaouais, en une municipalité scolaire séparée, dont les limites seront les mêmes que celles qui sont déjà assignées au dit township.

Il a aussi plu à son excellence nommer le révérend T. O'Boyle, Mathew Brennan, Joseph Daly, Andrew McDonnel et Caleb Brooks, commissaires d'école pour la dite municipalité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Aylmer, comté d'Outaouais.

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 17 février 1853.

MONSIEUR,—Je crois qu'il est de mon devoir de vous envoyer la copie ci-incluse d'une lettre que j'ai reçue au sujet des affaires d'école, dans votre juridiction, parce qu'elle mérite une attention immédiate et particulière, comme inspecteur d'école.

Veillez vous efforcer de faire en sorte que tout sujet, tout prétexte même de plainte disparaisse entièrement. Votre dernière communication a été reçue en temps opportun.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer,  
Comté d'Outaouais.

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 2 avril 1853.

MONSIEUR,—Veillez transmettre votre rapport aussitôt que possible.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Aylmer, comté d'Outaouais.

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 14 avril 1853.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 9 du courant, reçue aujourd'hui, j'ai l'honneur de dire que l'acte récent, qui approprie une certaine somme pour aider à la construction de maisons d'école, étant entièrement à la disposition du gouverneur en conseil, je ne puis que recommander à son excellence, de venir en aide aux municipalités scolaires mentionnées dans votre lettre, dans le but de leur accorder une part de la dite somme pour cet objet. Je ne manquerai pas de le faire.

Quant à l'octroi demandé en faveur de nouvelles municipalités scolaires, mentionnés dans votre lettre, il ne peut être fait qu'après une nouvelle division de l'octroi législatif entre toutes les municipalités scolaires, en proportion de leur population respective suivant le dernier recensement. Mais la part du dit octroi qui avait été précédemment donnée à la municipalité de Clarendon, a été envoyée pour la première partie de 1852, au secrétaire trésorier de cette municipalité, le 7 mars dernier.

J'espère que vous renouvellerez vos efforts pour faire fonctionner l'acte des écoles, d'une manière efficace dans l'étendue de votre juridiction, et prévenir ainsi les conséquences de l'insuccès dans la tâche ardue qui vous est dévolue comme inspecteur d'école.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école,  
Aylmer, comté d'Outaouais.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 31 octobre 1853.

MONSIEUR,—Les commissaires d'école de Bristol ont transmis à ce bureau un document à l'appui de leur demande tendant à obtenir une aide pour la construction d'une maison d'école. Mais le montant à être accordé pour cet objet, dans le district d'Outaouais, étant partagé de la manière qui vous a été communiquée depuis plusieurs mois, et le reste de la somme appropriée pour aider aux constructions étant placée tout entier ailleurs, il ne reste rien à ma disposition pour venir en aide à Bristol, à moins que nous ne puissions enlever à quelques-unes des autres localités de l'Outaouais une partie de la somme qui leur est destinée. Je laisse à vous de voir si cela est praticable et jusqu'à quel point cela peut se faire.

L'aide demandée est pour l'école No. 6, de Bristol, et la valeur de cette maison est indiquée, comme étant de £56.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 10 décembre 1853.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, accompagnant votre rapport du 1er du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une liste des différentes parts de l'octroi législatif annuel qui reviennent aux municipalités dépendantes de votre inspection.

Quant aux municipalités nécessiteuses auxquelles vous réferez dans le même document, elles seront considérées comme telles, pourvu qu'elles se conforment aux dispositions de la 5e clause de la 12e Victoria, chap. 50.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 5 janvier 1854.

MONSIEUR,—Je pense qu'il est de mon devoir de vous référer les lettres ci-incluses, afin de vous engager à ne pas perdre de temps à aider à mettre les parties qu'elles concernent dans la bonne voie.

Les commissaires d'école de Mansfield ne peuvent légalement réclamer aucune part de l'octroi du gouvernement pour les derniers six mois de 1852, parce que leur municipalité scolaire n'était pas comprise dans le partage de cet octroi alors en force après le recensement général de 1844. Ils ne peuvent réclamer leur part du dit octroi que depuis et pour l'année 1852, comme étant compris dans la nouvelle division du dit octroi, après le dernier recensement général.

Veillez leur faire comprendre et les convaincre que je n'ai pas légalement le pouvoir d'en agir autrement, car je suis obligé de diviser le dit octroi entre les municipalités en proportion de leur population respective, après le dernier recensement, suivant la 35e clause de l'acte 9 Vic., chap. 27.

Quant à la difficulté survenue aux Allumettes, à raison de la manière suivant laquelle les commissaires d'école ont divisé l'octroi des écoles, il est évident qu'ils ont agi contrairement à la 14e clause de l'acte 12 Vic., chap. 50, et que je n'ai eu aucun moyen d'y porter remède, d'autant plus que lorsque j'ai été informé de leur manière d'agir, il était trop tard pour intervenir. J'en ai été informé le 10 octobre dernier, par une lettre de M. McGillis, datée du 26 septembre.

Cependant, je crois que les commissaires d'école pourraient être forcés de rendre compte parce qu'ils n'avaient pas le droit de payer un seul denier à des instituteurs d'écoles indépendantes. J'espère que vous tâcherez de vous rendre bientôt sur les lieux et de vous aboucher avec les personnes que cela concerne, et que vous me ferez connaître le résultat de vos visites dans ces deux localités aussitôt qu'il vous sera possible. Il n'y a pas de temps à perdre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR,  
S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

CHICHESTER, janvier 1854.

MONSIEUR,—Les commissaires d'école de Chichester et Sheen, prennent la liberté d'exposer :

Que le 16 mai dernier, jour de l'incendie funeste qui a ravagé cette partie du pays, la maison d'école qui avait été construite par les habitants de la division No. 2, a été totalement détruite, avec les poêles et livres appartenant à cette école. Ce malheur est d'autant plus à regretter que cette école était alors en pleine opération et dans un état très prospère. Nécessairement, cet événement déplorable a mis fin à l'école qui avait été tenue et suivie régulièrement depuis 6 mois, et fréquentée jusqu'à ce jour-là par un nombre d'élèves plus que suffisant pour lui donner droit à l'octroi du gouvernement, tel que prescrit en pareil cas. Les commissaires sont d'avis que quoique la période nécessaire pour leur donner légalement le droit de réclamer l'octroi législatif pour le salaire de l'instituteur, ne fut pas complétée, (ce salaire n'a pas en conséquence encore été payé) cette division a justement droit à sa proportion, attendu qu'une somme du même montant a été prélevée dans la division au moyen de contributions volontaires.

La maison d'école a été évaluée par vous-même à £30 courant. Si donc il était possible de leur accorder une compensation équivalente, les habitants y trouveraient un encouragement à reconstruire et rétablir une nouvelle école, ce qu'ils sont incapables de faire sans ce secours à raison de leurs pertes individuelles.

Votre prompt attention à cette matière et une réponse aussitôt qu'il vous conviendra, obligeront,

Monsieur,  
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

JOHN McDONALD,  
JAMES McCOAL,  
THOS. HARRINGTON,  
AUGUSTIN PERRAULT.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

OUTAOUAIS, CHICHESTER; 13 février 1854.

MONSIEUR,—La requête ci-incluse des commissaires d'école expose qu'une belle maison d'école a été brûlée dans la terrible conflagration de l'été dernier, que les habitants son tellement abattus par cette calamité qu'ils seront d'ici à quelque temps incapables de construire une bâtisse convenable. L'édifice détruit valait à mon avis environ £30; on prétend qu'elle à coûté £39; et j'ai toujours trouvé l'école en opération et conduite par un instituteur respectable et de mérite, M. Donaghue. Les habitants n'ont pu élever pour eux-mêmes que des constructions temporaires pour les mettre à l'abri des intempéries de la saison, et on ne pourrait par conséquent s'attendre à ce qu'ils construiraient une autre maison d'école convenable.

M. Ponpore, propriétaire des moulins de Chichester, outre un don considérable pour la dernière bâtisse, avait aussi fourni l'arpent de terre pour l'ériger.

Dans ces circonstances je suggère très respectueusement que, s'il est possible de le faire, le montant afférent à ce township pour la construction de maisons d'école soit accordé aux habitants pour les mettre en état d'en bâtir une nouvelle; ce serait un acte de la plus grande utilité publique, en même temps qu'une charité.

M. Ponpore est chargé de l'appropriation faite par le gouvernement dans la dernière session pour ouvrir des chemins publics dans la partie supérieure du comté, et serait par conséquent à tous égards une personne responsable; si donc vous pouvez, sans nuire au service public, accéder à cette demande, je recommande très respectueusement de transmettre la somme à ce monsieur.

Je vous dois apologie pour vous écrire de chaque municipalité, mais je trouve qu'il est nécessaire que je le fasse à mesure que je les parcours. Dans ces localités éloignées, nous devons tâcher d'être aussi indulgents et libéraux qu'il est possible et compatible avec le service public, et j'ai la satisfaction qu'un sentiment favorable à la loi tend à se développer dans ces cantons reculés de l'Outaouais.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
(Signé,)

J. J. RONEY,  
Inspecteur d'école.

Dr. Meilleur, S. E. C. E.,  
Montréal.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 1er avril 1854.

MONSIEUR,—Je dois vous prier de vouloir m'envoyer sous le plus bref délai possible vos tableaux statistiques, parce que j'en ai immédiatement besoin pour compléter mon rapport au gouvernement sur l'éducation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 3 avril 1854.

MONSIEUR,—Je regrette d'être obligé de vous troubler de nouveau au sujet de la difficulté qui existe aux Allumettes, et je puis ajouter que je suis fâché d'en être moi-même troublé de nouveau. Elle aurait dû avoir été réglée depuis longtemps, et vous vous rappellerez que je vous ai renvoyé à cette fin tous les documents que j'ai reçu dans ce bureau sur ce sujet.

Je vous renvoie encore la lettre ci-incluse, et je vous prie de vouloir bien vous efforcer de régler cette difficulté à l'amiable aussitôt que vous pourrez le faire. J'écris aujourd'hui à M. P. Phelan, que je vous ai renvoyé sa lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 12 mai 1854.

MONSIEUR,—Je regrette très sincèrement de n'avoir pas encore reçu votre rapport, qui aurait dû m'être parvenu déjà depuis quelque temps, ainsi que vos tableaux statistiques.

Je ne puis compléter mon rapport pour le parlement, faute de ces documents, et un membre de l'exécutif est venu ici aujourd'hui pour me demander tous les renseignements nécessaires au sujet de l'instruction publique.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de nouveau de me transmettre immédiatement votre rapport avec les tableaux statistiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer, Aylmer.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 15 juillet 1854.

MONSIEUR,—Quelques erreurs typographiques s'étant glissées dans ma circulaire No. 9, je vous envoie une autre copie corrigée.

Le papier-nouvelles que vous m'avez transmis l'autre jour est une preuve de l'apropos de cette circulaire, et que nous devons faire tout en notre pouvoir pour réduire nos adversaires au silence, en faisant fonctionner partout efficacement l'acte des écoles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'EDUCATION, EST,  
MONTREAL, 16 septembre 1854.

MONSIEUR,—Je crois qu'il convient que je vous envoie le document ci-inclus, parce que selon toute apparence, il vous était destiné.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR, S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 16 octobre 1854.

MONSIEUR,—N'ayant pas encore reçu de vous aucun tableau statistique pour 1853, j'espère que vous voudrez bien ne pas manquer de m'en envoyer un aussi complet que possible, dès que vous le pourrez.

Si vous faites accompagner ce tableau d'un rapport, je désire que vous le terminiez par un résumé du tableau, item par item, de manière à ce que le tout soit compris dans votre rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR,  
S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 19 janvier 1855.

MONSIEUR,—J'attends encore votre rapport et vos tableaux statistiques pour 1854, et je dois en conséquence vous prier de vouloir bien m'envoyer au moins ce tableau sans délai, autrement je devrai faire un rapport contre vous au gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR,  
S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 13 février 1855.

MONSIEUR,—J'ai à vous prier de nouveau de me transmettre les tableaux statistiques que vous me devez pour 1854.

Vous devez facilement comprendre que je ne puis faire un rapport à la législature sans des documents complets, et que si messieurs les inspecteurs d'école négligent de m'envoyer à temps ceux qu'ils sont obligés de transmettre à ce bureau, il me sera impossible de remplir mon devoir.

J'espère que vous voudrez bien m'envoyer sans délai les tableaux statistiques que vous me devez; j'en ai besoin immédiatement, et mon travail est suspendu faute de les avoir.

Je sais qu'en me transmettant votre dernier rapport, vous m'avez écrit que vous me transmettriez vos statistiques le jour suivant, mais je ne les ai jamais reçues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MEILLEUR,  
S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer,  
Inspecteur d'école, Aylmer.

BUREAU D'ÉDUCATION, EST,  
MONTREAL, 17 mars 1855.

**MONSIEUR,**—En réponse à votre lettre du 12 du courant, reçue hier, j'ai l'honneur de dire que je n'ai pas encore reçu vos tableaux statistiques; de plus, que je n'en ai pas encore reçu un seul depuis que vous êtes en charge, ce qui me cause beaucoup d'inconvénients.

En même temps je dois vous dire que les habitants de plusieurs des municipalités de votre juridiction se plaignent de l'insuffisance de votre administration.

Je saisis cette occasion d'attirer votre attention sur la plainte ci-incluse portée contre les commissaires d'école du Calumet, et de vous prier de vouloir bien vous efforcer de redresser les griefs dont ils se plaignent, aussitôt que vous le pourrez, et de m'en faire rapport.

Quelques habitants de Clarendon, demandant de l'aide pour une maison d'école, et se plaignant de l'inefficacité des contributions volontaires pour le soutien des écoles élémentaires dans cette municipalité, je considère qu'il est de mon devoir de vous renvoyer leur plainte, dans l'espoir que vous voudrez bien vous efforcer de faire fonctionner efficacement la loi des écoles dans cette municipalité.

Vous recevrez bientôt une circulaire ordonnée par le gouvernement, que je recommande ainsi par anticipation, à votre plus sérieuse attention.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

**MEILLEUR,**  
S. E. C. E.

**J. J. Roney, écuyer,**  
Inspecteur d'école, Aylmer.

MEILLEUR  
S. E. C. E.

J. J. Roney, écuyer  
Inspecteur d'école, Aylmer.